



États financiers consolidés

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

31 août 2010

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de l'administration quant aux états financiers

Les états financiers consolidés du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales sont la responsabilité de la direction du Conseil et ont été dressés conformément à la législation et aux principes comptables généralement reconnus pour les administrations locales, établis par le Comité de comptabilité du secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. La note 1 des états financiers résume les conventions comptables importantes. La préparation des états financiers fait nécessairement appel à l'utilisation de prévisions fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochaines périodes.

Le Conseil et la direction tiennent un système de contrôles internes conçu pour offrir une garantie raisonnable selon laquelle l'actif est protégé, les opérations sont autorisées et comptabilisées conformément aux exigences législatives et réglementaires, et que des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles afin de permettre de dresser des états financiers. Ces systèmes sont contrôlés et évalués par la direction.

Le Conseil a rencontré la direction et les vérificateurs externes afin d'étudier les états financiers et de discuter les questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant leur approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Grant Thornton LLP, vérificateurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport du vérificateur qui accompagne les états financiers décrit leurs responsabilités, l'étendue de leur examen et leur opinion relatif aux états financiers du Conseil.

La directrice de l'éducation et
secrétaire-trésorière

Le directeur du Service des finances

Le 16 avril 2011

Table des matières

| | |
|--|--------|
| Rapport du vérificateur | 1 |
| État 1 – État consolidé de la situation financière | 2 |
| État 2 – État consolidé des résultats | 3 |
| État 3 – État consolidé des flux de trésorerie | 4 |
| État 4 – État consolidé de l'évolution de la dette nette | 5 |
| Notes afférentes aux états financiers | 6 - 22 |



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'intention du Conseil d'administration
du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Grant Thornton LLP

979 Alloy Drive
Thunder Bay, ON
P7B 5Z8

T (807) 345-6571
(800) 446-4794 (Toll Free)
F (807) 345-0032
E ThunderBay@GrantThornton.ca
www.GrantThornton.ca

Nous avons vérifié l'état consolidé de la situation financière du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales au 31 août 2010, ainsi que les états consolidés des activités financières et l'évolution de la situation financière pour l'exercice clos à cette date. Ces états financiers sont placés sous l'entière responsabilité de la direction du Conseil scolaire. Notre responsabilité est de présenter notre opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Sauf dans le cas expliqué au paragraphe suivant, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend l'examen, par sondage, des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des informations financières.

Il est courant que les différentes écoles des conseils scolaires tirent une partie de leurs recettes de diverses activités de financement scolaire organisées tout au long de l'année. Dans le présent cas, le conseil scolaire n'a pas mis en place durant l'année des mesures de documentation et de contrôle suffisantes pour nous permettre d'effectuer une vérification satisfaisante quant à l'intégralité de ces recettes. Par conséquent, la vérification de ces recettes s'est limitée aux montants inscrits dans les dossiers de chacune des écoles; nous n'avons pas été en mesure de déterminer s'il était nécessaire d'apporter des ajustements aux recettes de financement scolaire, aux recettes nettes, aux actifs financiers et à la situation financière nette.

À notre avis, sauf pour ce qui est de l'effet des éventuels ajustements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions pu nous assurer de l'intégralité des recettes de financement dont il est question au paragraphe précédent, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales au 31 août 2010 ainsi que le résultat de ses activités et l'évolution de sa situation financière durant l'exercice clos à cette date, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Thunder Bay, Canada,
Le 12 avril 2011

Grant Thornton LLP

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

**Conseil scolaire de district
catholique des Aurores boréales
État consolidé de la situation financière**

État 1

| Au 31 août | 2010 | 2009 |
|---|-------------------|--------------------------------|
| | \$ | \$ |
| | | <i>[redressé – note 2]</i> |
| ACTIF FINANCIER | | |
| Liquidités | 9 242 646 | 6 395 468 |
| Comptes débiteurs | 523 757 | 1 532 026 |
| Comptes débiteurs – Gouvernement de l'Ontario | | |
| Immobilisations approuvées <i>[note 3]</i> | 14 216 467 | — |
| TOTAL DE L'ACTIF FINANCIER | 23 982 870 | 7 927 494 |
| PASSIF FINANCIER | | |
| Comptes créditeurs et charges à payer | 1 384 512 | 793 801 |
| Autres éléments de passif | 262 748 | 276 930 |
| Dette à long terme, nette <i>[note 6]</i> | 14 553 631 | 14 903 490 |
| Revenu reporté <i>[note 4]</i> | 3 306 854 | 2 485 412 |
| Avantages sociaux futurs <i>[note 5]</i> | 828 913 | 829 537 |
| TOTAL DU PASSIF | 20 336 658 | 19 289 170 |
| ACTIF NET (DETTE NETTE) | 3 646 212 | (11 361 676) |
| ACTIF NON FINANCIER | | |
| Immobilisations corporelles <i>[note 9]</i> | 14 737 683 | 14 045 826 |
| TOTAL DE L'ACTIF NON FINANCIER | 14 737 683 | 14 045 826 |
| SURPLUS ACCUMULÉ <i>[note 10]</i> | 18 383 895 | 2 684 150 |

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

Au nom du conseil:

Administrateur

Administrateur

**Conseil scolaire de district
catholique des Aurores boréales
État consolidé des résultats**

État 2

| Pour l'exercice se terminé le 31 août | 2010 | 2010 | 2009 |
|---|--------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | Budget redressé \$ | Chiffres réels \$ | Chiffres réels \$ |
| | [note 14] | | [redressé – note 2] |
| REVENUS | | | |
| Impôt local | 1 231 213 | 846 449 | 1 063 602 |
| Subventions provinciales – financement de l'éducation | 15 207 261 | 15 962 944 | 14 799 071 |
| Subventions provinciales – immobilisations approuvées [note 3] | — | 14 216 467 | — |
| Subventions provinciales - autres | 275 400 | 1 384 572 | 981 525 |
| Autres droits de scolarité et revenus | 10 000 | — | — |
| Revenus de placement | 62 000 | 59 177 | 82 926 |
| Fonds générés par les écoles | 145 000 | 211 056 | 133 728 |
| TOTAL DES REVENUS | 16 930 874 | 32 680 665 | 17,060,852 |
| DÉPENSES | | | |
| Enseignement | 11 218 289 | 11 928 943 | 11 115 325 |
| Administration | 1 530 262 | 1 890 184 | 1 301 149 |
| Transport | 725 885 | 736 195 | 662 730 |
| Installations destinées aux élèves | 2 774 407 | 2 431 319 | 2 934 170 |
| Fonds générés par les écoles | 145 000 | 196 756 | 153 124 |
| TOTAL DES DÉPENSES [NOTE 8] | 16 393 843 | 17 183 397 | 16 166 498 |
| Surplus annuel | 537 031 | 15 497 268 | 894 354 |
| Surplus accumulé au début de l'année | 2 684 150 | 2 684 150 | 1 789 796 |
| Ajustement au solde d'ouverture du surplus accumulé [note 16] | — | 202 477 | — |
| Surplus accumulé à la fin de l'année [note 10] | 3 221 181 | 18 383 895 | 2 684 150 |

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

**Conseil scolaire de district
catholique des Aurores boréales
État consolidé des flux de trésorerie**

État 3

| Pour l'exercice se terminé le 31 août | 2010 | 2009 |
|--|------------------|--------------------------------|
| | \$ | \$ |
| | | <i>[redressé – note 2]</i> |
| ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT | | |
| Surplus annuel | 15 497 268 | 894 354 |
| Sources et (utilisations): | | |
| Postes hors caisse, notamment l'amortissement, la dépréciation et les pertes | 461 549 | 478 495 |
| Augmentation des comptes débiteurs | (13 208 198) | (378 271) |
| Augmentation des comptes créditeurs et des charges à payer | 590 711 | 494 451 |
| Augmentation (diminution) des autres éléments de passif | (14 182) | 8 942 |
| Augmentation des revenus reportés | 821 442 | 272 241 |
| Augmentation des avantages sociaux futurs | (624) | 67 649 |
| Flux de trésorerie provenant des/(affectés aux) activités de fonctionnement | 4 147 966 | 1 837 861 |
| OPÉRATIONS LIÉES AUX IMMOBILISATIONS | | |
| Flux de trésorerie servant à l'acquisition d'immobilisations corporelles | (950 929) | (549 090) |
| Opérations liées aux immobilisations | (950 929) | (549 090) |
| FINANCEMENT | | |
| Dette remboursée et contributions au fonds d'amortissement | (349 859) | (334 818) |
| Diminution nette de l'encaisse du financement | (349 859) | (334 818) |
| Augmentation dans les liquidités | 2 847 178 | 953 953 |
| Liquidités à l'ouverture | 6 395 468 | 5 441 515 |
| Liquidités à la clôture | 9 242 646 | 6 395 468 |

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

**Conseil scolaire de district
catholique des Aurores boréales**

État 4

État consolidé de l'évolution de la dette nette

Pour l'exercice se terminé le 31 août

2010

2009

| | \$ | \$ |
|--|---------------------|--------------|
| ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT | | |
| Surplus annuel | 15 497 268 | 894 354 |
| ACTIVITÉS DE CONTINUITÉ PORTANT SUR LES IMMOBILISATIONS | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (950 929) | (549 090) |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 461 549 | 478 495 |
| Total des activités liées aux immobilisations corporelles | (489 380) | (70 595) |
| Diminution de la dette nette | 15 007 888 | 823 759 |
| Dette nette au début de l'exercice | (11 361 676) | (12 185 435) |
| Actif net (dette nette) à la fin de l'exercice | 3 646 212 | (11 361 676) |

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2010

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière d'administration locale établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

[a] Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent l'actif, le passif, les revenus, les dépenses et les soldes des fonds du périmètre comptable. Le périmètre comptable est constitué de toutes les organisations redevables de l'administration de leurs affaires et de leurs ressources financières envers le Conseil et qui sont contrôlées par le Conseil.

Les fonds provenant des écoles, qui comprennent l'actif, le passif, les revenus, les dépenses et les soldes de fonds de diverses organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont contrôlés par le Conseil se reflètent dans les états financiers consolidés.

Entités consolidées

Fonds des écoles

Les opérations entre les services et les organismes et les soldes entre ces organismes sont éliminées.

[b] Méthode de comptabilité

Les revenus et les dépenses sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice. La méthode de la comptabilité d'exercice constate les revenus au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et mesurables; les dépenses équivalent au coût des biens et services acquis durant la période, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non.

[c] Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont indiquées au coût historique moins les amortissements cumulés. Le coût historique comprend les montants qui sont directement imputables à l'acquisition, la construction, la production ou l'amélioration de biens, ainsi que les intérêts intercalaires. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer les coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien sont comptabilisées comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses engagées.

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2010

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie probable de la manière suivante:

| | |
|------------------------------------|--------|
| Améliorations aux terrains | 40 ans |
| Bâtiments | 40 ans |
| Immobilisations louées - Bâtiments | 40 ans |
| Autres bâtiments | 20 ans |
| Véhicule | 5 ans |

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que les actifs ne sont pas prêts à être exploités.

Les terrains mis hors service de façon permanente et conservés en attendant leur revente sont indiqués à leur moindre valeur et à leur valeur de réalisation nette. Les coûts englobent les montants consacrés aux améliorations visant à préparer le terrain pour le vendre ou le viabiliser. Tous bâtiments mis hors service de façon permanent ne sont plus amortis et la valeur comptable est déduite de leur valeur résiduelle.

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas consignés comme des actifs dans ces états financiers consolidés.

[d] Revenu reporté

Certains montants sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exécution de certains programmes, services ou transactions. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services sont offerts.

[e] Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le Conseil procure des prestations de retraite et d'autres prestations à cotisations déterminées éventuelles à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, liées à la part de maladie gagnée mais non prise, d'assurance vie et d'assurance santé, des gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée. Le Conseil a adopté les politiques suivantes relativement à la comptabilisation de ces avantages sociaux:

- [i] Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux sont établis par calcul actuariel au moyen des meilleures prévisions de l'escalade des salaires faites par la direction, de l'accumulation des jours de maladie à la retraite, des tendances en matière de coûts d'assurance et de soins de santé, des taux de recouvrement dans les cas d'invalidité, des taux d'inflation à long terme et des taux d'escompte.

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2010

Dans le cas des prestations de régimes de retraite auto-assurées et d'autres régimes d'avantages sociaux dont les droits sont acquis ou accumulés pour les périodes de service fourni par les employés, comme des gratifications de retraite et des prestations d'assurance vie et de soins de santé pour retraités, le coût est déterminé par calcul actuariel à l'aide de la méthode des prestations projetées au prorata du service. Suivant cette méthode, les coûts des prestations sont constatés sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active d'un groupe d'employés. Tous les gains actuariels et toutes les pertes actuarielles liés au service antérieur des employés sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés.

En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations auto-assurées qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, comme les obligations applicables aux indemnités des accidentés du travail, aux invalidités de longue durée et aux prestations d'assurance vie et de soins de santé pour les personnes qui sont en congé d'invalidité, le coût est constaté immédiatement au cours de la période de survenance des événements. Tous les gains actuariels et toutes les pertes actuarielles ayant trait à ces prestations sont constatés immédiatement au cours de la période de survenance des événements.

[ii] Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations à cotisations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, sont les cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.

[iii] Les coûts des prestations assurées sont la portion de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

[f] Réserves et fonds de réserve

Certains montants, tels qu'ils sont approuvés par les conseillers et conseillères scolaires, sont mis de côté dans des réserves et dans des fonds de réserve à des fins éventuelles d'administration générale et de capital. Les virements de réserves et du fonds de réserve constituent un redressement aux fonds respectifs une fois l'approbation obtenue.

[g] Transferts de paiement

Les transferts gouvernementaux, qui englobent les subventions législatives, sont constatés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements donnant lieu au transfert, à la condition que les transferts soient autorisés, que les critères d'admissibilité soient respectés et que des estimations raisonnables du montant puissent être faites.

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2010

[h] Revenus de placement

Les revenus de placement réalisés sur l'excédent des fonds d'administration générale, des fonds de capital et d'emprunt, des réserves et des fonds de réserve excédentaires sont comptabilisés comme revenus pour la période de gains.

Les revenus de placement gagnés sur des fonds dont les réserves sont grevées d'une affectation d'origine externe comme les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaire et l'éducation de l'enfance en difficulté sont ajoutés au solde du fonds et font partie des soldes reportés de revenus respectifs.

[i] Montants budgétés

Les montants budgétés ont été fournis à des fins de comparaison et ont été tirés du budget approuvé par les administrateurs. Le budget approuvé par les conseillers et conseillères scolaires est élaboré conformément au modèle de financement rendu obligatoire par le gouvernement provincial pour les conseils scolaires et est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement. Compte tenu des écarts entre le modèle de financement et les principes comptables généralement reconnus pour les administrations locales établis par le Comité de comptabilité du secteur public, les montants budgétés présentés ont été redressés de manière à être conformes à cette méthode de comptabilité telle qu'elle est utilisée pour dresser les états financiers. Les montants budgétés ne sont pas vérifiés.

[j] Utilisation des prévisions

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des prévisions et formule des hypothèses qui affectent les montants comptabilisés de l'actif et du passif et divulgue l'actif et le passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que les montants comptabilisés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces prévisions.

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2010

2. CHANGEMENT DE CONVENTIONS COMPTABLES

Le Conseil met en application le chapitre SP 1200 « Présentation des états financiers » et le chapitre SP 3150 « Immobilisations corporelles » du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (« CCSP »). Le chapitre 1200 définit les grands principes et normes relatives au rapport en vue de la communication d'information dans les états financiers gouvernementaux. Le chapitre SP 3150 stipule que les gouvernements doivent indiquer et amortir leurs immobilisations corporelles dans leurs états financiers. Au cours des années antérieures, les ajouts d'immobilisations corporelles étaient portés aux dépenses au cours de l'année d'acquisition ou de construction.

Les données financières consignées comprennent le coût historique réel ou estimatif des immobilisations corporelles. Le coût historique comprend les coûts qui sont directement imputables à l'acquisition, la conception, la construction, la production, l'aménagement ou l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les coûts englobent les frais généraux directement imputables à la construction et à la production.

En l'absence de coûts historiques, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer les coûts et les amortissements cumulés des actifs. L'estimation des terrains et des bâtiments a été déterminée par le ministère de l'Éducation en ayant recours à une méthode d'estimation intitulée le « calculateur de la valeur comptable », en utilisant des données antérieures fournies par le Conseil. D'autres catégories d'actifs sont indiquées comme un coût historique là où des renseignements adéquats étaient disponibles. En l'absence de renseignements adéquats, une méthode de remplacement a été utilisée afin d'estimer un coût raisonnable.

Ce changement a été appliqué rétroactivement et les exercices antérieurs ont été réévalués. Ce changement de conventions comptables a modifié les montants indiqués lors de l'exercice antérieur de la manière suivante:

\$

| | |
|--|------------------|
| Excédent accumulé au 31 août 2009: | |
| Solde du fonds de fonctionnement | 2 283 150 |
| Solde du fonds de capital et d'emprunt | (100 519) |
| Solde du fonds de réserve | 2 404 669 |
| Fonds pour les activités scolaires | 60 981 |
| Montants à recouvrer | (16 009 957) |
| Excédent accumulé, tel qu'indiqué antérieurement | (11 361 676) |
| Valeur comptable nette des immobilisations corporelles indiquées | 14 045 826 |
| Excédent accumulé, tel que réévalué | 2 684 150 |

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2010

| | \$ |
|--|----------------|
| Résultat net excédentaire de l'exercice clos le 31 août 2009: | |
| Changement de l'actif net/(passif), tel qu'indiqué antérieurement | 823 759 |
| Plus: Dépenses en immobilisations capitalisées, précédemment portées aux dépenses | 549 090 |
| Moins: Charge d'amortissement non indiquée précédemment | (478 495) |
| Résultat net excédentaire/(déficit), tel que réévalué | 894 354 |

3. COMPTES DÉBITEURS – GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

Le gouvernement de l'Ontario (le gouvernement) a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention de soutien de la dette ponctuelle. Le Conseil recevra une subvention ponctuelle qui tient compte de l'endettement en date du 31 août 2010 et qui est corroborée par les programmes d'immobilisation existants. Le Conseil recevra cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'endettement actuels.

Le Conseil a des comptes débiteurs avec le gouvernement de l'Ontario de 14 216 467 \$ en date du 31 août 2010 en ce qui concerne cette subvention ponctuelle.

4. REVENU REPORTÉ

Les revenus reçus et mis de côté pour des objectifs précis prévus par une loi, un règlement ou une entente sont inclus dans les revenus reportés et inclus dans l'état consolidé de la situation financière.

L'utilisation de certains fonds de réserve est limitée par la réglementation du gouvernement provincial. Les principes de comptabilité du secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés exigent que ces fonds de réserve soient comptabilisés comme revenus reportés.

Les revenus reportés mis de côté à des fins particulières par la législation, la réglementation ou une entente en date du 31 août 2010 sont formés de:

| | 2010 \$ | 2009 \$ |
|--|------------------|------------------|
| Dépenses de classe | 1 026 773 | 1 024 884 |
| L'amélioration des programmes | 200 837 | 200 467 |
| Écoles écoénergétiques | 129 499 | 126 642 |
| Autres subventions du ministère de l'Éducation | 1 405 392 | 1 133 419 |
| Autres subventions provinciales | 544 353 | — |
| | 3 306 854 | 2 485 412 |

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2010

5. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés:

| | 2010 | | 2009 |
|--|--|---|---|
| | Autres avantages sociaux futurs des employés | Total avantages sociaux futurs des employés | Total avantages sociaux futurs des employés |
| | \$ | \$ | \$ |
| Obligations au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés | 144 312 | 679 312 | 1 101 953 |
| Gains actuariels non amortis | 5 862 | (573) | (272 416) |
| Passif au titre des avantages sociaux futurs des employés | 150 174 | 678 739 | 829 537 |

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2010

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés:

| | | 2010 | | 2009 |
|---|----------------------------|--|---|---|
| | Prestations de retraite | Autres avantages sociaux futurs des employés | Total avantages sociaux futurs des employés | Total avantages sociaux futurs des employés |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Coût des prestations pour l'exercice considéré | — | 77 982 | 77 982 | 62 152 |
| Intérêt sur l'engagement contracté au titre du régime de retraite | 8 747 | 41 562 | 50 309 | 28 566 |
| Gains actuariels (pertes actuarielles) constatés | 565 | 3 576 | 4 141 | 26 930 |
| Cotisations de l'employé | — | — | — | — |
| Coût des (gain sur) les modifications du régime | — | — | — | — |
| Constatation des pertes (gains) actuariels non amortis dans les modifications du régime | — | — | — | — |
| Charge¹ au titre des avantages sociaux futurs des employés | 9 312 | 123 120 | 132 432 | 117 648 |

¹ À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2010

Prestations de retraite

[i] Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Les enseignants et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers du Conseil.

[ii] Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et leur taux de rémunération. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2010, le Conseil a cotisé 165 632\$ (2009 – 155 030\$) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers du Conseil.

[iii] Gratifications de retraite

Le Conseil procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le montant des gratifications versées aux employés admissibles à la retraite se fonde sur leur salaire, sur les jours de maladie accumulés et sur le nombre d'années de service à la retraite. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime de prestations déterminées non financé. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers du Conseil.

Autres avantages sociaux futurs des employés

Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Le Conseil est un employeur de l'annexe 1 aux termes de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail et, à ce titre, assure toutes les réclamations faites par ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Les primes d'assurance du Conseil pour l'exercice terminé le 31 août 2010 étaient de 58 870\$ (2009 – 32 217\$) et sont comprises dans les coûts des prestations de l'exercice en cours du Conseil. Aucun passif au titre de réclamations présentées par ses travailleurs blessés aux termes de la Loi n'est inclus dans les états financiers du Conseil.

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2010

Les obligations au titre des prestations constituées pour les régimes de prestations futures au 31 août 2010 sont fondées sur des évaluations actuarielles à des fins comptables au 31 août 2009. Ces évaluations actuarielles s'appuyaient sur des hypothèses concernant des événements à venir. Les hypothèses à caractères économiques utilisées dans ces évaluations constituent les meilleures prévisions faites par le Conseil des taux prévus de:

| | 2010 % | 2009 % |
|---|-----------|-----------|
| Hausse de traitement et de salaire | 3.00 | 3.75 |
| Escompte sur les obligations au titre des prestations constituées | 5.75 | 4.75 |

Le Conseil a des réserves désignées pour certains engagements relatifs à des avantages sociaux futurs. Le solde de ces réserves totalisait 72 814 \$ au 31 août 2010 (2009 – 104 773 \$).

6. PASSIF NET À LONG TERME

Les dettes nettes à long terme comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière comprennent les éléments suivants:

| | 2010 \$ | 2009 \$ |
|--|------------|------------|
| CIBC Mellon | | |
| Débeture à un taux d'intérêt de 5,8%. Les mensualités sont de 487 896\$; elles comprennent le principal et l'intérêt. | 5 491 018 | 5 653 341 |
| Débeture à un taux d'intérêt de 5,3%. Les mensualités sont de 262 757\$; elles comprennent l'intérêt. | 4 957 690 | 4 957 690 |
| Débeture à un taux d'intérêt de 5,483%. Les mensualités sont de 221 878\$; elles comprennent le principal et l'intérêt. | 2 637 341 | 2 711 548 |
| Office ontarien de financement | | |
| Débeture à un taux d'intérêt de 4,560%. Les mensualités sont de 32 629\$; elles comprennent le principal et l'intérêt | 444 131 | 456 097 |
| Débeture à un taux d'intérêt de 4,950%. Les mensualités sont de 16 287\$; elles comprennent le principal et l'intérêt | 222 137 | 227 347 |

Reporté

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2010

| | 2010 \$ | 2009 \$ |
|--|-------------------|-------------------|
| Reporté | | |
| Débeture à un taux d'intérêt de 4,950%. Les mensualités sont de 3 861\$; elles comprennent le principal et l'intérêt | 52 653 | 53 888 |
| Débeture à un taux d'intérêt de 4,950%. Les mensualités sont de 84 625\$; elles comprennent le principal et l'intérêt | 1 155 551 | 1 182 654 |
| Moins: actif du fonds d'amortissement | (406 890) | (339 075) |
| Solde au 31 août | 14 553 631 | 14 903 490 |

Des versements du capital sur la dette nette à long terme de 14 553 631\$ échue au 31 août 2010 sont exigibles de la façon suivante:

| | Capital et cotisations au fonds d'amortissement \$ | Intérêt \$ | Total \$ |
|--------------------------------|---|------------------|-------------------|
| 2010/11 | 365 751 | 812 098 | 1 177 849 |
| 2011/12 | 382 542 | 795 307 | 1 177 849 |
| 2012/13 | 400 283 | 777 566 | 1 177 849 |
| 2013/14 | 419 028 | 627 442 | 1 046 470 |
| 2014/15 | 371 020 | 476 256 | 847 276 |
| Par la suite | 13 293 156 | 3 872 894 | 17 166 050 |
| Passif net à long terme | 15 231 780 | 7 361 563 | 22 593 343 |

Les débetures non remboursées de 14 553 631\$ font partie des dettes nettes à long terme.

7. FRAIS DE LA DETTE ET INTÉRÊT SUR LES PRÊTS ET LES CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

Les dépenses en frais de la dette et en intérêt sur les prêts et les contrats de location-acquisition incluent le capital, les cotisations au fonds d'amortissement et les paiements d'intérêts de la façon suivante:

| | 2010 \$ | 2009 \$ |
|--|------------------|------------------|
| Paiements de capital sur le passif à long terme y compris les cotisations au fonds d'amortissement | 349 859 | 334 818 |
| Paiements d'intérêts sur le passif à long terme | 827 990 | 843 030 |
| | 1 177 849 | 1 177 848 |

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2010

8. DÉPENSES PAR ARTICLES

Voici un sommaire des dépenses courantes et des dépenses en immobilisations comptabilisées dans l'état consolidé des activités financières par article:

| | 2010 | | 2009 |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|----------------------------|
| | Budget | Réel | Réel |
| | \$ | \$ | \$ |
| | <i>[note 14]</i> | | <i>[redressé – note 2]</i> |
| Salaires et traitements | 10 198 011 | 10 274 696 | 9 428 916 |
| Avantages sociaux | 1 636 615 | 1 552 329 | 1 499 659 |
| Perfectionnement du personnel | 211 550 | 89 313 | 198 312 |
| Fournitures et services | 1 661 226 | 1 578 365 | 1 476 363 |
| Intérêt | 827 990 | 823 950 | 837 957 |
| Frais et location de services | 1 015 702 | 76 842 | 103 908 |
| Autres | 236 200 | 2 129 597 | 1 989 764 |
| Amortissement des immobilisations | 461 549 | 461 549 | 478 495 |
| Activités financées par les écoles | 145 000 | 196 756 | 153 124 |
| | 16 393 843 | 17 183 397 | 16 166 498 |

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2010

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | Coût | | Amortissement cumulé | | Valeur comptable nette 2010 | Valeur comptable nette 2009 |
|----------------------------|-------------------|-----------------------------------|----------------------|-----------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| | Solde d'ouverture | Redressement du solde d'ouverture | Solde d'ouverture | Redressement du solde d'ouverture | | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| | | [note-16] | | [note-16] | | [redressé - note 2] |
| Terrains | 898 125 | — | — | — | 952 242 | 898 125 |
| Améliorations aux terrains | 446 303 | — | — | — | — | — |
| Véhicule | — | 3 516 | 65 328 | — | 100 122 | 380 975 |
| Bâtiments | 14 702 617 | 35 994 | — | — | 3 599 | — |
| Immobilités louées | 317 333 | 457 305 | 2 103 233 | 168 973 | 2 685 377 | 12 599 384 |
| Bâtiments | 169 460 | — | 2 118 | — | 12 103 | 167 342 |
| | 16 216 505 | 371 450 | 2 170 679 | 168,973 | 2 801 201 | 14 045 826 |

Diminution de la valeur des immobilisations corporelles

La diminution de la valeur des immobilisations corporelles au cours de l'année était de nil\$ [2009 - nil\$].

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2010

10. EXCÉDENT ACCUMULÉ

L'excédent accumulé est affecté de la façon suivante:

| | 2010 | 2009 |
|--|-------------------|--------------------------------|
| | \$ | \$ |
| | | <i>[redressé - note 2]</i> |
| Excédent: | | |
| Excédent de fonctionnement | 3 310 176 | 2 408 062 |
| Fonds générés par des activités scolaires | 75 282 | 60 981 |
| Montants non financées en permanence | — | (100 519) |
| Investissements dans des immobilisations corporelles | 14 737 683 | 14 045 826 |
| Montants limités pour une utilisation future | 1 352 415 | 2 279 757 |
| Autres | (1 091 661) | (16 009 957) |
| Excédent total | 18 383 895 | 2 684 150 |

11. FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO (FEACSO)

Le conseil scolaire est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (FEACSO), une société d'assurance réciproque qui possède un permis en vertu de la Loi sur l'assurance. Le FEACSO assure la responsabilité générale du public, les dommages aux biens et certains autres risques.

12. ENGAGEMENTS

Le Conseil loue présentement des photocopieuses sous des contrats de location-exploitation. Les contrats ont des durées et des dates d'expiration variées. Les paiements minimum annuels des contrats de location au cours des prochains 5 ans sont comme suit :

| | \$ |
|------|---------------|
| 2011 | 21 799 |
| 2012 | 10 166 |
| 2013 | 3 693 |
| 2014 | 3 693 |
| 2015 | 1 076 |
| | 40 427 |

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2010

13. ÉVENTUALITÉS

Il existe des réclamations échues imminentes contre le Conseil pour lesquelles les probabilités et le montant des paiements, s'il y a lieu, sont indéterminables. La part des paiements du Conseil, s'il y a lieu, au delà de ce qui sera couvert par les assurances ou autres subventions, sera reportée aux dépenses dans l'année où le jugement sera rendu. Il n'y a aucune dotation fait dans ces états financiers consolidés en ce qui concerne ces réclamations.

14. DONNÉES RELATIVES AUX BUDGET

Les données budgétaires non vérifiées présentées dans ces états financiers consolidée se fondent sur les budgets de 2010 votés par le Conseil le 24 juin 2010. La capitalisation des actifs, les amortissements, et les gains et les pertes sur disposition n'ont pas été considérés lors de la préparation du budget et ne sont, par conséquent, pas inclus. Le tableau ci-après compare le budget voté et les données budgétaires consignées dans l'état consolidé des résultats. Lorsque des montants n'ont pas été prévus au budget, les montants réels pour 2010 ont été utilisés pour ajuster les chiffres du budget et illustrer la même méthode comptable que celle ayant servi à consigner les résultats réels.

Étant donné que l'état consolidé de l'évolution de la dette nette est un élément nouveau dans les états financiers de 2009-2010, aucune donnée budgétaire n'y est disponible.

| | Budget de 2010 \$ | Changement \$ | Budget de 2010 réévalué \$ |
|---|-------------------------|------------------|----------------------------------|
| Total des recettes | 16 930 874 | — | 16 930 874 |
| DÉPENSES | | | |
| Total des dépenses figurant dans le budget de 2010 | 16 758 702 | — | 16 758 702 |
| Moins: Dépenses en immobilisations | — | (826 408) | (826 408) |
| Plus: Amortissements | — | 461 549 | 461 549 |
| Total des dépenses | 16 758 702 | (364 859) | 16 393 843 |
| Résultat excédentaire net/(Déficit) | 172 172 | | 537 031 |
| Excédent accumulé/(Déficit) au début de l'exercice | — | — | 2 684 150 |
| Excédent accumulé/(Déficit) à la clôture de l'exercice | — | — | 3 221 181 |

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2010

15. CONSORTIUM DANS LES SERVICES DE TRANSPORT DES ÉLÈVES DE LA RÉGION

Le conseil a conclu une entente avec les conseils Lakehead District School Board, Thunder Bay Catholic School Board, Keewatin-Patricia District School Board, Northwest Catholic District School Board, Kenora Catholic District School Board, Superior-North District School Board, Superior-Greenstone District School Board et Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario pour pouvoir administrer ensemble le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée pour essayer d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation de conseils membres sont mises en commun. Aucun associé n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers consolidés du Conseil illustrent la consolidation proportionnelle, au moyen de laquelle il inclut les actifs qu'il contrôle, le passif contracté, et sa part proportionnelle des recettes et des dépenses.

16. FUSION

Le 1^{er} septembre 2009, conformément à la Loi sur l'Éducation de l'Ontario, règlement #472/05, le Conseil scolaire catholique séparé de Red Lake a été amalgamé avec le Conseil. En date du 1^{er} septembre 2009, tous les employés de l'ancien Conseil scolaire catholique séparé de Red Lake ont été transférés au Conseil. Ce dernier est maintenant responsable de l'administration des écoles précédemment desservie par le Conseil scolaire catholique séparé de Red Lake.

La fusion a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs nets et passifs ont été comptabilisés à leur valeur comptable et un ajustement au solde d'ouverture du surplus accumulé a été effectué afin d'enregistrer le solde de cette transaction dans les états financiers du Conseil.

L'ajustement au solde d'ouverture du surplus accumulé du à la fusion est comme suit:

| | |
|-----------------------------|----------------|
| | \$ |
| Immobilisations corporelles | 202 477 |

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2010

17. COMPTABILISATION FUTURE DES CONTRIBUTIONS REÇUES POUR LES IMMOBILISATIONS

Dan l'Addenda au Budget de l'Ontario de 2010: *Plan de l'Ontario pour renforcer la responsabilité, la transparence et la gestion financière* préparé par le ministère des Finances, le gouvernement a fourni des directives aux conseils scolaires sur le traitement comptable des contributions reçues pour les immobilisations. Cet addenda propose que, dès le début de l'exercice commençant le 1^{er} septembre 2010, les conseils scolaires de l'Ontario adoptent des conventions comptables qui concordent avec celles utilisées par le gouvernement de l'Ontario, ce qui comprend une convention visant à reconnaître les paiements de transfert et les contributions extérieures qui ont servi à l'acquisition d'immobilisations corporelles au cours de la période pendant laquelle elles doivent fournir le service en question. Cette convention permet d'assurer une conformité avec les pratiques actuelles des gouvernements de palier supérieur au Canada et des autres grands organismes du secteur parapublic (les hôpitaux, les collèges et les universités), et de veiller à ce que les chiffres liés à leurs excédents ou déficits de fonctionnement courants ne soient pas faussés par les revenus découlant de subventions d'immobilisations.

Ce traitement comptable n'étant pas pour le moment une option reconnue par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), il ne pourra pas être utilisé pour ces états financiers.